

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 22 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : GUILLOU Rémy ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph.



DELBUE2025-04-019

Commande publique : Lancement d'un système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers inférieurs à 3,5 T neufs ou d'occasion

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2 et R2162-4 1° ;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL 2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'appel d'offres restreint publié le 16 janvier 2025 sur le profil acheteur, au BOAMP le 17 janvier 2025, au JOUE le 17 janvier 2025 en vue de l'attribution des marchés spécifiques du système d'acquisition dynamique d'une durée d'un 8 ans, relatifs à l'achat de véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers, inférieurs à 3,5 T, neufs ou d'occasion ;

Considérant l'information de la commission d'appel d'offres réunie le 25 février 2025, sur l'étendue du besoin à satisfaire et des caractéristiques techniques et financières de ce système d'acquisition dynamique ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises relatif au système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers, inférieurs à 3,5 T, neufs ou d'occasion ;
- Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres restreint ;
- Prend acte de l'étendu du besoin à satisfaire et des caractéristiques techniques et financières de ce système d'acquisition dynamique, à savoir :
 - Un renouvellement de véhicules sur les 8 prochaines années estimé à une soixantaine de véhicules répartis en deux catégories :
 - ✓ Catégorie de véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers neufs et de démonstration, pour un montant maximum de 90 000 € HT par an ;
 - ✓ Catégorie de véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers d'occasion, pour un montant maximum de 378 000 € HT par an ;
- Autorise le Président à signer les marchés spécifiques, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

